



Le Mans, le 7 mars 2019

Madame, Monsieur le Président de Communauté de Communes
Madame, Monsieur le Maire,
Monsieur le Sénateur,
Madame, Monsieur le Député
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Madame, Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental,

L'intersyndicale des Finances Publiques 72 (Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, CFDT Finances Publiques et FO DGFIP) vous interpelle sur le projet de réforme de la Fonction Publique dont les contours ont été dévoilés dans une note du 10 décembre 2018 intitulée "bâtir un nouveau réseau". Dans ce cadre, nous souhaitons vous faire part de nos inquiétudes quant à la "géographie revisitée" prévue dans notre administration et dans notre département.

En l'absence de communication du Préfet et du Directeur Départemental des Finances Publiques, nous craignons de voir disparaître de 11 à 13 % de l'effectif actuel soit environ 90 postes d'ici 2022. Cela se traduira vraisemblablement par :

- la suppression de l'accueil physique sans rendez-vous dans tous les services
- la fin du paiement en numéraire dans tous les postes
- les fermetures des trésoreries de proximité
- le regroupement des services de gestion des collectivités locales dans un seul site départemental
- le transfert de la mission topographique à l'IGN (avec une baisse de la qualité des plans cadastraux)
- le regroupement dans un lieu unique départemental des services des impôts des particuliers et des entreprises.

La Sarthe est déjà très touchée par la destruction du tissu industriel et les suppressions de services Publics indispensables à la vie sociale des sarthois : fermetures de classe en milieu rural, de bureaux de poste, de gendarmeries, de trésoreries (9 depuis 2011), etc. ... Les fermetures à venir vont encore aggraver la situation. C'est n'est pas la mise en place des MSAP qui va arranger les choses ! Les dossiers gérés par la DDFIP sont complexes, nécessitent de nombreuses applications et beaucoup de technicité. Aussi, le Défenseur des droits s'inquiète d'une dématérialisation "se résumant à pallier la disparition des services publics sur certains territoires" ou "privilégiant une approche budgétaire et comptable". Pour lui, elle ne peut s'envisager que pour "améliorer le service rendu aux usagers, à tous les usagers".

De plus, la création d'agences comptables va transférer les postes de Fonction Publique d'État à la Fonction Publique Territoriale ou Hospitalière : les agents ne seront plus payés par l'état mais par la collectivité territoriale ou hospitalière, ce qui nous paraît incompatible avec les réductions d'effectifs qui doivent être réalisées aussi en collectivités territoriales (70 000 au niveau national) et avec la réduction drastique des finances de ces structures.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous demandons d'interpeler le Directeur Départemental des Finances Publiques, voire le Préfet sur cette réforme catastrophique pour notre département.

Comptant sur votre soutien, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Les secrétaires

Stéphane Rolland, Solidaires Finances Publiques 72	02 43 83 85 16
Thierry Aubry, CGT Finances Publiques 72,	02 43 83 82 07
Jérôme Pasquier, CFDT Finances Publiques 72	02 43 48 54 22
Jean-Yves Perdriau, FO DGFIP 72	02 43 83 82 86

Mails : solidairesfinancespubliques.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr
cgt.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr
cfdt.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr
fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr